

Groupes-cibles des patients pris en charge pour le suivi par un centre spécialisé pour des maladies rénales

1. patients qui présentent une des maladies rénales visées aux points 1.1. à 1.4. ci-dessous, nécessitant à terme une technique de substitution de la fonction rénale (dialyse et/ou transplantation):
 - 1.1. Maladie rénale structurelle, héréditaire et/ou congénitale. Les enfants, âgés d'un an ou plus (âge au début de la prestation), atteints d'une telle maladie n'appartiennent à ce groupe-cible que si leur TFG (taux de filtration glomérulaire) < 30 ml/minute/1,73 m²; pour les enfants âgés de moins d'un an, cette condition supplémentaire relative au TFG ne s'applique pas.
 - 1.2. Maladie métabolique.
 - 1.3. Tubulopathie, c'est-à-dire les patients qui souffrent d'une des anomalies suivantes:
 - Acidose tubulaire primaire chronique.
 - Syndrome de Bartter.
 - Syndrome de Fanconi.
 - Syndrome de Gitelman.
 - Diabète phosphaté.
 - Maladie de Dent.
 - Diabète insipide néphrogénique
 - Pseudohypoaldostéronisme
 - Cystinurie
 - Syndrome de Gordon
 - 1.4. Anomalie rénale due à une vessie neurogène.
2. Patients qui ont subi une transplantation rénale et nécessitent un suivi visant notamment à prolonger autant que possible la période de rémission.
3. Patients qui présentent une des maladies rénales sévères visées aux points 3.1. et 3.2. ci-dessous, avec fonction rénale conservée, exigeant un traitement et un suivi à vie en vue d'éviter une dialyse ou une transplantation:
 - 3.1. Syndrome néphrotique congénital (présent à la naissance ou se manifestant avant la fin du 6e mois).
 - 3.2. Syndrome néphrotique cortico-résistant ou à rechutes fréquentes, à partir de 3 rechutes..
4. Patients présentant une maladie rénale acquise avec une protéinurie persistante > 500 mg/1,73 m²/jour et/ou une HT $> P95$ et nécessitant un suivi régulier et un traitement médical à vie.